

VU DU CANADA

Le doute plane sur le suspect de l'attentat de la rue Copernic

Hassan Diab a été extradité samedi 15 novembre vers la France, après que la Cour suprême canadienne a rejeté son appel. L'attentat en 1980 avait fait quatre morts à Paris.

COURRIER INTERNATIONAL | MARTIN GAUTHIER ET PHILIPPE MISCHKOWSKY

17 NOVEMBRE 2014 | 0

PARTAGER : [f](#) [t](#) [g+](#)



Photo : justiceforhassandiab.org/ - DR

Le refus, jeudi 13 novembre, de la Cour suprême du Canada de se saisir du dossier de Hassan Diab, permettant ainsi son extradition en France, sème la consternation dans les rangs des soutiens de cet ancien professeur de sociologie de l'université d'Ottawa.

Le quotidien de la capitale *Ottawa Citizen* note que les "Canadiens ne sauront probablement jamais pourquoi la Cour suprême du Canada a décidé de couper la dernière corde de sauvetage légal de Hassan Diab [du fait que] les juges n'indiquent jamais leurs motifs en la matière".

Selon les soutiens de Diab, le plus haut tribunal canadien aurait pourtant dû entendre l'appel contestant un ordre d'extradition émis en 2001 par un tribunal ontarien de première instance qui avait pourtant souligné que le dossier des Français était "faible". Ils estiment que les renseignements secrets évoqués par les autorités françaises pour traduire Diab en justice n'avaient jamais été prouvés et soulèvent des questions sur l'équité procédurale.

tribunaux français peuvent s'appuyer sur des rapports secrets, anonymes et d'une provenance inconnue, dont il est impossible de tester la fiabilité". L'avocat de Diab, Donald Bayne, renchérit : "Cela n'est pas conforme aux exigences constitutionnelles canadiennes en matière de procès criminel."

Des amis du Libano-Canadien de 60 ans affirment [sur leur blog](#) que son apparence physique, ses empreintes digitales et son écriture ne correspondent pas au suspect de l'attentat de la rue Copernic. Un autre [blog de sympathisants de sa cause](#) affirme carrément que le cas Diab rappelle l'affaire Dreyfus à la fin du XIXe siècle en France.

Ces arguments sont réfutés, en revanche, par [le quotidien québécois *La Presse*](#). "Des sympathisants des droits civils affirment que des preuves contre M. Diab auraient pu être obtenues sous la torture, écrit-il. D'autres remettent même en cause la probité du système juridique français. Tout cela ressemble à des mesures dilatoires. Si Hassan Diab est innocent, il n'a rien à craindre des tribunaux en France. Ce n'est pas une république bananière."

COURRIER INTERNATIONAL | MARTIN GAUTHIER ET PHILIPPE MISCHKOWSKY

17 NOVEMBRE 2014
